

Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1.

Débitrice: **HV 28 Saràl**, Rue de l’Hôtel-de-Ville 28,
2300 La Chaux-de-Fonds
2.

Déclaration de faillite: 03.11.2009
3.

Suspension de faillite: 22.06.2010
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 12.07.2010
5.

Avance de frais: CHF 10’000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n’en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d’avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: But : exploitation d’une entreprise générale de construction; prendre des participations et acquérir des immeubles

Office des faillites

2053 Cernier

00507609